



APPRENTISSAGE CAP agricole METIERS DE L'AGRICULTURE PRODUCTIONS ANIMALES



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage
- Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations, bâtiments.
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux : transformer et valoriser des produits agricoles

Une insertion dans la vie active

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

- Le CAP agricole Métiers de l'Agriculture « Productions Animales » est délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** par validation d'unités capitalisables (UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce diplôme est conçu pour permettre une insertion directe dans la **vie active** en tant que salarié agricole. La formation peut être complétée par un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole en vue d'une installation agricole.

Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences

Filière Agricole

- 4^{ème} - 3^{ème}
- **CAPa Métiers de l'Agriculture – Productions Animales**
- BP Responsable d'Entreprise Agricole
- BAC PRO Productions Animales
- BTSA Productions Animales



Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le

CDFAA de la Corrèze à cette adresse :

<https://cdfaa-de-la-correze.com>

CDFAA de la Corrèze

Site de Tulle-Naves - Cézarin – 19460 NAVES

05 55 26 85 34

cfa.tulle-naves@educagri.fr

www.cdfaa-de-la-correze.com

Taux de réussite
Voir site internet

TAUX DE SATISFACTION
Voir site internet



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

V5-14/09/2021



CDFAA de la Corrèze

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.

Page 1 sur 2



APPRENTISSAGE

CAP agricole - METIERS DE L'AGRICULTURE

PRODUCTIONS ANIMALES



CDFAA de la Corrèze

Diplôme de niveau 3
Formation en alternance

Le titulaire du CAP agricole Métiers de l'Agriculture productions animales est un professionnel qualifié qui sous l'autorité d'un responsable, exerce son métier dans des exploitations agricoles ou des groupements d'employeurs. L'ouvrier acquiert les connaissances techniques et pratiques liées aux soins aux animaux, à la conduite d'élevage et de cultures associées.

Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Naves vous propose une formation de **CAP agricole Métiers de l'Agriculture productions animales** qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif de cette formation vise à former des ouvriers polyvalents agricoles plus particulièrement dans le domaine animal. L'ouvrier agricole polyvalent réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **840h sur 2 ans** avec la possibilité d'adaptation selon les diplômes acquis.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines en 1^{ère} et en 2^e année) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Naves auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation.

➤ Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

Contenu pédagogique :

➤ Enseignement général :

Mathématiques
(72h)

Français
(72h)

Histoire / Géographie
(24h)

EPS
(48h)

Informatique
(48h)

Economie générale
(24h)

Education Socio Culturelle
(48h)

Biologie / Ecologie
(24h)

➤ Enseignement technologique et professionnel :

Machinisme – Bâtiment d'élevage
(192h)

Phytotechnie
(96h)

Transformation et valorisation
des produits agricoles
(72h)

Restitution des
vécus
(24h)

Zootecnique
(96h)